



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 28 mars 2018
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Serge DUJARRIER, Jacques DELPORTE, Thibaud GUILLEMET, Olivier PAUPE, Laurent SIMON, Claude VERONA, Geneviève SERT, Claude DUMONT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Benoît FROMEAUX.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Annie DENIS, Michel VERMOT.

Avaient donné pouvoir :

Guillaume BIETH a donné pouvoir à Fernand VERDELLET.

Étaient excusés :

Laurent DELPECH, Roland HARLE, Nadia BEAUMEL, Serge DELESTAING, Monique HOUSSOU, Patrick RATOUCHNIAK.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h50.

Le Président propose à M. Benoît FROMEAUX (VEA), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 13 février 2018

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité syndical du 13 février 2018.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 13 février 2018.

À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 Modification de la composition du Comité syndical par l'installation d'un nouveau délégué représentant VEA

Le Président présente le point.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

PROCEDE à l'installation de Monsieur CHASSY Xavier Philippe en tant que titulaire, représentant de Val d'Europe Agglomération.

ADOpte la nouvelle composition ci-annexée (annexe 1) du Comité syndical du SIAM.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 Vote du DOB 2018 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires

Le Président cède la parole à Monsieur Verdellet qui présente le document de synthèse remis aux élus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

RAPPORTE la délibération n°20180213-DE03 du 13 février 2018,

DÉBAT des orientations et informations figurant dans le rapport communiqué à cet effet,

APPROUVE les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2018,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.04 Fixation du montant de la surtaxe assainissement 2018

L'exposé du Président tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 considéré ci-avant, il est proposé de maintenir le montant de ladite surtaxe pour l'année 2018 à **0,55 euros/m³** (cinquante-cinq centimes d'euros).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de fixer le montant de la surtaxe syndicale pour l'année 2018 à **0,55 euros/m³** (cinquante-cinq centimes d'euros).

DIT que la recette d'exploitation correspondante sera imputée au chapitre 70 « *ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » – article 70611 « *redevances d'assainissement collectif* » du budget du Siam.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 Réhabilitation de la conduite de refoulement depuis le poste « De lattare de Tassigny » jusqu'à la step de Saint-Thibault-des-Vignes

Le Président présente le point.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de la conduite de refoulement dite « De Lattre de Tassigny » au groupement SCAM TP/Gouverne (dont le mandataire est SCAM TP) pour un montant de 2 175 101.12€ HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces du marché correspondantes et tous documents s'y rapportant.

DIT que la dépense d'investissement sera imputée au budget 2018 –2315.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.06 Rendu compte du Président du SIAM sur les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité syndical

CONSIDÉRANT l'obligation du Président du SIAM de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui ou par le Bureau syndical sur délégation, et notamment des MAPA,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*.



Le Président du SIAM rend compte des MAPA ⁽¹⁾

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 à 90 000.00 €	Décision du Président	Cabinet Merlin	25/01/2018	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP réseau du SIAM	7 895 €	77183
De 90 000.00 € à 209 000.00 €	Décision du Bureau	<i>néant</i>				


ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.07 Rendu compte du Président du SIAM sur les conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après.

		Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées	
COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
Saint - Thibault - Des - Vignes	ACRELEC	Convention de déversement	15-févr-18

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.


I.08 Rendu compte du Président du SIAM sur les demandes de dégrèvements accordées sur délégation du Comité syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

⁽¹⁾ MAPA : Marchés A Procédure Adaptée.

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*.

	Le Président du SIAM rend compte des dégrèvements accordés		
	ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M³
	41 quai du Pré Long	LAGNY-SUR-MARNE	68

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

II Questions diverses

Une commission info/communication sera organisée le jeudi 12 avril à 18h00.

Monsieur le Président précise que Monsieur MOSKOVOY, DGS, prendra ses fonctions le 2 mai prochain.

Monsieur le Président cède la parole à Madame VALOT, Directrice des Services Techniques, qui informe l'ensemble des élus du niveau important de concentration d'azote rencontré sur les dernières analyses. Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par les fortes pluies depuis le début d'année. Les services du SIAM sont très attentifs à ces données et demandent à l'exploitant d'être très vigilant. Outre les conséquences écologiques, cela pourrait avoir une incidence sur la prime de bonne épuration versée par l'AESN.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 21h40.

***Le secrétaire de séance,
Benoît FROMEAUX.***